Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-212202402-20261016-2026_10_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

7 Octobre 2026

DATE D'AFFICHAGE

9 Octobre 2026

L'an deux mil vingt-six
Le quatorze octobre à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur **CHEVALIER**, Maire.

Etaient présents : Mr **CHEVALIER,** Maire, Mr **MAILLARD JL,** Mme **DUROT E,** Mr **PRIE J,** Mme **PACE P,** Adjoints, Mmes **GUILLOU** P**, DROUYER E,** Mr **DUCLOS G,** Mmes **FOURNIER G**, **HERVIAULT S,** Mrs **MAILLARD D, MOINERIE C, NAGAT J.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 15

PRESENTS 13

Ayant pris Part au vote 15

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Monsieur **ORINEL M**, excusé- pouvoir à Mr **MAILLARD** Jean-Louis
Mme **DETOC J** excusée – pouvoir à Mme **DUROT** Emeline

Monsieur Gilbert **DUCLOS** a été élu secrétaire

2026.10.07 **Caution logements et local commercial : non restitution du dépôt de garantie**

Monsieur le Maire expose au conseil que le SGC de Dinan a rappelé que la commune n'a pas remboursé certaines cautions aux locataires (logements et local commercial), ces sommes sont toujours inscrites au compte 165.
Monsieur le Maire expose les différentes situations et les raisons du non-remboursement :

- Cas 1 : logement cour saint-espit Rdc (2013) : non fourniture du RIB
- Cas 2 : logement cour saint-esprit Etage 2 (2020) : travaux (réfection sol) à réaliser
- Cas 3 : logement 3 rue de Caulnes Rdc (2015) : loyers restant dus
- Cas 4 : Local commercial (place de l'église) (2016) : départ avant résiliation bail

Considérant l'absence de RIB (cas 1)
Considérant que le montant des travaux réalisés est supérieur au montant de la retenue de garantie (cas 2)
Considérant que le loyer dû est supérieur au montant de la caution à rembourser (cas 3)
Considérant que le locataire a mis fin au contrat de location avant expiration du bail (cas 4)

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DECIDE de ne pas restituer les dépôts de garanties suivantes :

- Titre N° 252/2013 pour un montant de 209.33 €
- Titre N° 349/2020 pour un montant de 375.91 €
- Titre N° 165/2015 pour un montant de 302.08 €
- Titre N° 287/2016 pour un montant de 550 €

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre des titres au compte 75888 en référence aux titres et montant ci-dessus.

Pour extrait conforme
Le Maire